

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RIVISIONI IMPURTANTI DI A SITTURIZAZIONI DI U
CULLEGHJU FESCH PÀ A RIINTRATA SCULARI 2022

RÉVISION SUBSTANTIELLE DE LA SECTORISATION DU
COLLÈGE FESCH POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse possède un bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation au titre de l'article L. 4424-1 du code général des collectivités territoriales.

Disposant de pouvoirs touchant à la fois à la localisation des établissements d'enseignement, à leur capacité d'accueil et au mode d'hébergement des élèves ainsi qu'à la définition de leur structure pédagogique, elle est également compétente pour définir et arrêter les secteurs scolaires, ceux-ci correspondant aux aires géographiques de recrutement des collèves.

L'affectation individuelle des collégiens dans leur établissement relève des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale qui peuvent en outre accorder des dérogations d'affectation sur demande des parents d'élèves.

Le contexte

En 2018, au regard de l'évolution des zones de peuplement des deux grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu, la Collectivité de Corse a procédé à une révision de la sectorisation des collèges implantés dans les zones urbaines et périurbaines d'Aiacciu et de Bastia (délibération n° 18/500 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018 adoptée à l'unanimité).

S'agissant du périmètre du grand Aiacciu, la révision de la sectorisation a concerné six collèges et a tenu compte de l'ouverture, à la rentrée 2019, du collège du Stilettu, implanté dans le quartier Est d'Aiacciu avec une capacité d'accueil de 800 places en remplacement du collège des Padule (600 places).

À la définition du secteur de recrutement du collège du Stilettu s'est ajouté un remodelage des secteurs scolaires des cinq autres collèges : Baleone, Purtichju, Arthur Giovoni, Fesch, Laetitia Bonaparte, sachant que deux établissements (Purtichju et Baleone) connaissaient des tensions générées par des situations de sureffectifs persistantes.

Une opération de répartition optimisée des effectifs à scolariser a été effectuée entre les différentes structures, avec le souci de limiter les temps de transport des élèves tout en maintenant une mixité sociale autant que faire se peut, mais aussi en recherchant un équilibre en termes de capacité d'accueil des établissements.

La situation en 2021

La révision de la sectorisation des collèges d'Aiacciu entrée en vigueur à la rentrée

2019 n'a pas permis d'inverser les tendances antinomiques d'évolution des effectifs des collèges Fesch et Laetitia, tous deux situés dans un périmètre géographique proche.

1. La baisse des effectifs du collège Fesch s'est poursuivie avec à la rentrée de septembre 2021, 13 élèves en moins par rapport à 2020, soit une perte de plus de 100 élèves depuis la rentrée 2014.
2. Dans le même temps, le collège Laetitia arrive à saturation (taux de remplissage de 97 % à la rentrée 2020 et 101 % à la rentrée 2021), en raison des très fortes hausses d'effectifs scolaires au cours des dernières rentrées :
 - + 76 élèves entre les rentrées 2018 et 2019 ;
 - + 67 élèves entre les rentrées 2019 et 2020 ;
 - + 34 élèves entre les rentrées 2020 et 2021.

Soit 177 élèves supplémentaires sur les trois dernières rentrées.

EVOLUTION des taux de remplissage des collèges Fesch et Laetitia		Rentrée 2010	Rentrée 2011	Rentrée 2012	Rentrée 2013	Rentrée 2014	Rentrée 2015	Rentrée 2016	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021
Collège Fesch	Effectif élèves												
	Capacité d'accueil	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700
	Taux de remplissage	95%	93%	93%	92%	93%	89%	87%	88%	83%	82%	80%	
collège Laetitia	Effectif élèves												
	Capacité d'accueil								750	750	750	750	750
	Taux de remplissage								74%	78%	88%	97%	101%

Plusieurs phénomènes peuvent être envisagés pour expliquer la situation.

1. Une offre culturelle et sportive moins attractive pour le collège Fesch qui se traduirait par un volume de dérogations important du Fesch vers le Laetitia. L'offre culturelle et artistique du collège Laetitia (*chant choral, formation instrumentale*) attire plus d'une centaine d'élèves, et n'a pas son équivalent au collège Fesch. L'offre sportive est présente dans les deux établissements, mais à la rentrée 2020, la section voile du Laetitia attire 55 élèves alors que la section handball du Fesch ne compte que 16 élèves.
2. Une diminution importante du nombre de dérogations en faveur du collège Fesch. Ces dernières permettaient de renforcer le vivier d'élèves sectorisés sur l'établissement. Si le vivier proprement dit reste stable, les dérogations ont cependant fortement chuté ces dernières années, passant d'une soixantaine par an à une quinzaine seulement.
3. Un comportement anticipatif des parents d'élèves eu égard le choix du lycée à l'issue de la classe de 3^{ème}. La différence d'offre de BAC général et technologique entre les deux lycées Fesch et Laetitia n'apparaît pas significative alors que l'offre postbac favorise pleinement le lycée Laetitia.

Au regard de la situation observée, il est aujourd'hui nécessaire d'enrayer la chute des effectifs du collège Fesch tout en travaillant à renforcer son attractivité.

Les pistes de réflexion et d'action

À moyen terme, il est indispensable de traiter l'attractivité de la cité scolaire Fesch de façon globale.

- Au collège, en réfléchissant avec les personnels de l'établissement et les services académiques à un rééquilibrage de l'offre éducative par rapport au collège Laetitia.
- Il semble également pertinent de dynamiser l'enseignement bilingue dans le secteur du collège Fesch, par exemple en développant sur l'école de Forcioli Conti un cycle 3 bilingue. Cela pourrait avoir une incidence sur les effectifs de 6^{ème}, puisque ces élèves intégreraient certainement le collège Fesch et seraient moins « tentés » par les « offres » du collège Laetitia.
- Au lycée, en envisageant, avec l'ensemble des acteurs, une nouvelle carte des formations modelant une identité propre à l'établissement dans des domaines d'excellence attractifs.

À court terme, il apparaît cependant impératif d'enrayer la baisse des effectifs et de les stabiliser. Il s'agit donc, dans un premier temps, de modifier sensiblement la sectorisation de l'établissement tout en initiant avec les services de la ville d'Ajaccio et les services académiques une réflexion plus générale préparant une nouvelle sectorisation à l'horizon 2023.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver une modification substantielle de la sectorisation du collège Fesch. Cette sectorisation consiste à transférer certains secteurs du centre-ville d'Ajaccio initialement rattachés au collège Laetitia vers le collège Fesch.

La sectorisation impactera donc aussi le collège Laetitia. Les nouveaux secteurs rattachés au collège Fesch sont les suivants :

- le cours Napoléon du n° 1 au n° 51 et du n° 2 au n° 60 ;
- l'impasse Bertin ;
- toute la rue Fesch ;
- la rue du docteur Versini ;
- la rue des Charrons ;
- le passage Trenta Costa ;
- le boulevard Sampiero du n° 1 au n° 7 ;
- la rue Jean-Baptiste Marcaggi ;
- la rue François Maglioli ;
- l'avenue Cunéo d'Ornano et le parc Cunéo d'Ornano ;
- l'avenue Impératrice Eugénie jusqu'au rond-point du centre hospitalier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.